

## NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE N1 F – saison 2016/17

Etablir une note de frais par arbitre et par plateau (formulaire « obligatoire »)

Nom – Prénom de l'arbitre :

Adresse :

CP :

Ville :

Lieu du ou des matchs :

Date(s) du ou des matchs :

**Match(s) arbitré(s) :** Equipe 1 : . . . . . Equipe 2 : . . . . .

Equipe 1 : . . . . . Equipe 2 : . . . . .

Equipe 1 : . . . . . Equipe 2 : . . . . .

### Frais exposés

<b>Déplacement</b>	
➤ Si <b>covoiturage</b> , Nom de l'arbitre « covoituré » : .....	
➤ Voiture personnelle (max 800 km A&R) : nombre de km (A&R) ..... x 0,30 € Référence « viamichelin », <i>option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville</i>	€
➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet	
➤ Location de voiture (max 800 km A&R) : joindre la facture et tickets de carburant	
Indemnité(s) ( <i>à la charge du club</i> ) : 50 €/match (éventuellement, à répartir entre les deux arbitres)	€
Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 20 €/jour), RER, Métro, ... – Joindre les justificatifs	€
Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €) <i>Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 75 km ou si arbitrage matin et après-midi</i>	€
Hôtel & petit déjeuner – Joindre le justificatif (60 € max) <i>Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 250 km</i>	€
<b>Total</b>	€

Signature de l'arbitre	Paiement par le club Chèque n°	Cadre réservé à la FFRS
------------------------	-----------------------------------	-------------------------

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club. Il appartient au club de vérifier la note.  
*Remboursement du club par le CRH/FFRS : total des frais de déplacement - 20 €/déplacement/jour/arbitre*  
Tout justificatif manquant (*sauf éventuellement péage/métro/RER « retour »*) ou tout dépassement du barème de kilométrage ne sera pas remboursé par le CRH/FFRS.

**Si les frais d'un arbitre, hors indemnité(s), dépassent 20 €, une copie est à expédier par le club avant le vendredi** suivant le match, avec une copie des différents justificatifs *y compris facture de repas ou d'hôtel qui doivent être expédiées par l'arbitre au club dès le lundi* (le club conserve les originaux) à : FFRS – Service compétitions – 6 Bld F. Roosevelt – CS 11742 – 33080 BORDEAUX Cedex ou par mail à [pascale.dugoua@ffroller.fr](mailto:pascale.dugoua@ffroller.fr)

- *NB. Si l'arbitre officie aussi en N1 ou N2, ses frais de déplacement seront remboursés avec sa note de frais de N1 ou N2. Le club payera à l'arbitre seulement l'indemnité du match de N1-F.*